

RÉGULATION

INTITULE DU POSTE :
Cadre Gestionnaire en Régulation

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :
Chef du Service Gestion des Occupations Temporaires du Domaine Public Portuaire.
Ou
Chef du Service Régulation des Activités et des Opérateurs

1. Finalité(s)

Assurer le traitement, le suivi et la bonne tenue des dossiers relatifs aux concessions, aux autorisations et à la gestion du Domaine Public Portuaire conformément aux dispositions de la loi 15-02.

2. Missions

- I. Contribuer au processus de placement des infrastructures et des activités portuaires (régimes concession, autorisation et occupation temporaire du domaine public portuaire) ;
- II. Participer au suivi du respect des engagements contractuels par les opérateurs portuaires ;
- III. Animer le système de reporting relatif aux différents régimes.

3. Activités principales

- I. Contribuer au processus de placement des infrastructures et des activités portuaires (régimes concession, autorisation et occupation temporaire du domaine public portuaire) :
 - Contribuer à la préparation des dossiers de mise en concession (simulations financières, projets de documents, règlement, etc.) ;
 - Préparer et suivre les dossiers des demandes d'OTDP ;
 - Tenir à jour et classer les dossiers relatifs au processus de placement (PV, échanges...) et les documents contractuels correspondants.
- II. Participer au suivi du respect des engagements contractuels par les opérateurs portuaires :
 - Consolider et vérifier les éléments fournis par les différents opérateurs ;
 - Participer aux opérations de contrôles opérationnels sur le terrain des concessions, autorisations et OTDP.
- III. Animer le système de reporting relatif aux différents régimes :
 - Préparer et mettre à jour les éléments de reporting ;
 - Analyser les éléments des tableaux de bord de suivi ;
 - Définir et contribuer à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Entités de la Direction du Port et Région ;
- Entités de la Direction Régulation.

Relations externes :

- Opérateurs portuaires ;
- Clients portuaires et leurs associations professionnelles...

5. Profil requis

Formation de référence : Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'état ou lauréat d'un établissement public ou privé reconnu par l'Etat (Bac+5 minimum).

Spécialité : Génie Civil, Topographie, Gestion, Audit, Contrôle de gestion, Finances ou équivalent.

Expérience : Souhaitable.

6. Compétences

Savoir :

- Maîtrise des outils d'analyse et de diagnostic financier ;
- Maîtrise des outils et techniques de l'audit ;
- Connaissances de la loi 15-02.

Savoir-faire :

- Bonne maîtrise de la méthodologie de conduite de projets ;
- Bonnes qualités rédactionnelles.

Savoir- être :

- Aisance relationnelle ;
- Rigueur, organisation et esprit d'analyse et de synthèse.

